



Avis sur les comptes définitifs de l'ETF pour l'exercice budgétaire 2005

Le conseil de direction prend note des comptes définitifs de l'ETF pour l'exercice budgétaire 2005. Sur la base des observations préliminaires de la Cour des comptes, des réponses de la Fondation à celles-ci, de la déclaration statutaire de la directrice et de la confiance qu'elle a exprimée par rapport aux vérifications et opérations du système de contrôle interne de l'ETF, ainsi que des informations qu'elle a fournies lors de la réunion du conseil de direction, le 6 juin 2006, le conseil a obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Le conseil considère que la plupart des observations préliminaires émises par la Cour des comptes en ce qui concerne l'avant-projet de comptes, après une première lecture en mars 2005, ont été prises en compte dans les comptes définitifs à la suite d'un deuxième audit qui a eu lieu en mai 2005. Les réponses que l'ETF a formulées à l'égard des observations faites par la Cour ont également pris en compte d'autres observations. Le conseil prend note du fait que les informations financières relatives à TEMPUS ont été intégrées dans les comptes 2005, tel que cela a été requis par l'Autorité budgétaire au cours de la procédure de décharge des comptes 2004.

Le conseil de direction espère recevoir le rapport et les observations de la Cour des comptes européenne et du Parlement européen concernant la procédure relative aux comptes de clôture. Le conseil de direction demande à la directrice de la Fondation européenne pour la formation de tenir compte de ces observations et remarques afin de consolider la fiabilité, l'efficacité et l'efficience de la Fondation au cours des temps à venir. La directrice est invitée à informer régulièrement le conseil de direction de l'évolution dans ce domaine.

Sur la base de ce qui vient d'être mentionné, le conseil exprime un avis positif concernant les comptes définitifs pour l'exercice budgétaire 2005.

Le conseil invite la directrice à transmettre les comptes au comptable de la Commission, à la Cour des comptes, au Parlement européen et au Conseil dans les plus brefs délais.

Date

Odile Quintin
Présidence
Conseil de direction de l'ETF